MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
GENDARMERIE DU
CENTRE VAL DE
LOIRE

7 boulevard Marie Stuart

4500 Orléans

OPÉRATION : MAPATVX032026MESS45

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DU CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE D'ORLÉANS (45)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 5 : Gros Œuvre

Maître d'ouvrage

Région de gendarmerie du Centre Val de Loire

7 boulevard Marie Stuart – BP 2537
45038 Orléans CEDEX 1

Table des matières

S

1. Prescriptions generales communes....3
1.1. Intervenants....3
1.2. Constitution du dossier de consultation....3
1.3. Périmètre concerné....3

2. Limites de prestation....4
2.1. Liste des pièces graphiques....5

3. Description des ouvrages....6
3.1. Constat d'huissier....6
3.2. Installation de chantier....6
3.2.1. Installation de chantier....6
3.2.2. Repli de chantier et nettoyage....6
3.3. Démolition....6
3.3.1. Dépose des revêtements de sol....6
3.3.2. Dépose de cloisons légères....7
3.3.3. Dépose des cloisons amovibles....7
3.3.4. Dépose des équipements de cuisine....7
3.3.5. Dépose des revêtements muraux....8
3.4. Réservations....8
3.4.1. Coordination technique....9
3.4.2. Exécution des réservations....9
3.4.3. Fourreaux coupe-feu....9
3.5. Siphons de sol - Zone cuisine et local déchet....9
3.5.1. Réservations....9
3.6. Ouverture de parois - Passe-plat du self....9
3.6.1. Etude de structure....10
3.6.2. Exécution de l'ouverture....10
3.6.3. Reprises de maçonnerie et finitions....10

1. PRESCRIPTIONS GENERALES COMMUNES

1.1. INTERVENANTS

MAÎTRE D'OEUVRE :

Région de gendarmerie du Centre Val de Loire

7 boulevard Marie Stuart – BP 2537

45038 Orléans CEDEX 1

Représentée par

Majore Marina PLANCHE

06 25 67 05 99

marina.planche@gendarmerie.interieur.gouv.fr

bil.dao.rgcvl@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Adjudant Sylvain BAILLON

02 38 52 51 17 / 06 21 35 18 53

sylvain.baillon@gendarmerie.interieur.gouv.fr

1.2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'ensemble des pièces de consultations sont détaillées dans le cahier de clause technique particulière général.

1.3. PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

L'opération porte sur la rénovation complète des cuisines du cercle mixte, une réfection du réfectoire, ainsi que la réalisation d'une extension neuve d'environ 140 m². Elle vise à améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement de l'équipement dans le respect des exigences réglementaires en vigueur.

Les travaux sont décomposés en sept lots séparés :

Lot 1 – Électricité

Lot 2 – CVC / Plomberie

Lot 3 – Plâtrerie, Peinture, Menuiseries

Lot 4 – Carrelage / Sols

Lot 5 – Gros œuvre

Lot 6 – Serrurerie

Lot 7 – Équipements de cuisine

Le présent CCTP concerne le **Lot 5 – Gros œuvre**

Les travaux se dérouleront sur un site en exploitation. Les titulaires devront impérativement prendre en compte cette contrainte dans l'organisation de leur chantier et coordonner leurs interventions de manière à limiter les nuisances et interruptions de service. Les modalités de phasage sont précisées dans le planning prévisionnel fourni en annexe « Annexe 4 – Planning prévisionnel des travaux ».



2. LIMITES DE PRESTATION

La liste ci-dessous présente de façon succincte les travaux à la charge du présent lot. Cette liste n'est pas exhaustive. Il est à la charge de l'entrepreneur de s'assurer de la prise de connaissance de l'ensemble des tâches présentent dans ce CCTP ainsi que tout autre document relatif au marché.

A charge du présent lot :

- Démolition
- Ouverture de parois
- Réservations
- Dépose des cloisons amovibles

Hors marché :

- Dalle béton de l'extension
- Tranché de raccordement entre le cercle mixte et l'extension
- Fourniture et pose des fourreaux

A la charge d'autres lot :

- Lot 1 :
 - Raccordements électriques
 - Rebouchage éventuel des réservations liées au lot 1
- Lot 2 :
 - Raccordements hydrauliques
 - Equipement des caniveaux

- Rebouchage éventuel des réservations liées au lot 2

- Lot 3 :
 - Mise en peinture
- Lot 4 :
 - Dépose du carrelage des nouveaux vestiaires au sous-sol
 - Reprise d'étanchéité des sols
 - Préparation des sols
- Lot 7 :
 - Chambres froides

2.1. LISTE DES PIÈCES GRAPHIQUES

« Gendarmerie - PLAN 01 - Lot 5 - Gros Oeuvre - Ind 02 »

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les travaux sont réalisés en plusieurs phases. Certaines parties générales telles de l'installation et le nettoyage de chantier, sont à prévoir pour l'ensemble des phases.

3.1. CONSTAT D'HUISSIER

Le titulaire du présent lot prend à sa charge la réalisation d'un constat d'huissier avant et après la période de démarrage des travaux suivant la mention du CCTPC article 3.7.3.

3.2. INSTALLATION DE CHANTIER

3.2.1. INSTALLATION DE CHANTIER

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise réalisera une installation de chantier complète garantissant la sécurité des usagers et le maintien de l'activité du bâtiment.

Prestations incluses :

- Mise en place de bâches de protection et de palissades d'isolement des zones de travaux
- Signalétique et balisage réglementaire ERP : affichage des consignes de sécurité, balisage des circulations de chantier, maintien des issues de secours dégagées
- Protection des sols, parois et ouvrages conservés dans les zones adjacentes
- Mise en place d'un confinement anti-poussière (bâches, joints de calfeutrement) pour protéger les zones en activité.

L'entreprise soumettra au maitre d'œuvre, avant le démarrage, un plan d'installation de chantier et un plan de circulation précisant les zones de stockage, les accès, et les mesures de protection.

3.2.2. REPLI DE CHANTIER ET NETTOYAGE

En fin de travaux, l'entreprise procédera au repli complet de son installation et au nettoyage intégral des zones d'intervention. Elle évacuera l'ensemble des déchets résiduels, matériels, outillages et protections provisoires. Le site sera rendu dans un état de propreté compatible avec la remise en service immédiate des locaux.

3.3. DÉMOLITION

Les surfaces indiquées sont issues des plans d'implantation et devront être vérifiées sur site par l'entrepreneur avant tout démarrage.

3.3.1. DÉPOSE DES REVÊTEMENTS DE SOL

Dépose soigneuse des revêtements de sol existants dans les zones indiquées sur les plans d'implantation :

- Carrelage de cuisine professionnelle : environ 247 m²
- Parquet flottant : 46 m²
- Surface totale indicative : 293 m²

Mode d'exécution :

- Dépose mécanique ou manuelle selon les contraintes de site et les ouvrages conservés adjacents

- Dépose et évacuation de la colle et de la chape éventuellement associée si requis par le lot 4
- Protection des canalisations, fourreaux et trémies existants lors des opérations de dépose
- Tri des déchets : carrelage en benne inertes, bois en filière bois
- Evacuation en décharge agréée, à la charge du présent lot

3.3.2. DÉPOSE DE CLOISONS LÉGÈRES

Dépose des parois légères (plaques de plâtre, carreaux de plâtre ou similaires) de la zone cuisine suivant plan d'implantation, pour une surface totale de 55 m².

Mode d'exécution :

- Dépose soignée par section, avec conservation des ouvrages attenants
- Vérification préalable de l'absence de réseaux encastrés (électricité, plomberie) avant toute démolition
- Reprise des liaisons périphériques (sol, plafond, parois conservées) après dépose
- Evacuation des gravats en décharge agréée, tri

3.3.3. DÉPOSE DES CLOISONS AMOVIBLES

Les cloisons sont de type démontable sur rail. La dépose sera réalisée panneau par panneau, sans détérioration des rails existants ni des ouvrages attenants conservés. Les rails en plafond et en sol seront maintenus en place, sauf instruction contraire du maître d'œuvre, afin de limiter les travaux induits sur les revêtements de sol et les faux-plafonds.

Prestations incluses :

- Dépose soigneuse de l'ensemble des panneaux et de leurs accessoires (joints, habillages latéraux, serrures, portes éventuelles)
- Protection des ouvrages conservés adjacents pendant la durée de l'opération
- Tri sélectif et évacuation des éléments déposés en décharge agréée, à la charge du présent lot
- Rebouchage et remise en état ponctuels des supports aux points d'accroche si la dépose génère des dégradations localisées

La reprise éventuelle des faux plafonds sera à la charge du lot 3.

3.3.4. DÉPOSE DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

Dépose de l'ensemble des équipements de cuisine fixés ou encastrés dans la zone cuisine et le self, préalablement aux travaux de démolition, suivant plan d'implantation et en coordination avec les lots techniques.

Les déconnexions des fluides (eau, gaz, électricité, ventilation) seront réalisées par les lots compétents (lots 1 et 2) avant toute intervention du présent lot sur les équipements concernés. L'entreprise s'assurera, avant dépose, que chaque équipement est bien mis hors tension, hors eau et hors gaz.

Prestations incluses :

- Dépose soigneuse des équipements fixes et semi-fixes : pianos, fours, friteuses, bains-marie, tables de travail inox, hottes et caissons de ventilation, plonges, meubles bas et hauts de cuisine, rayonnages, matériels frigorifiques posés au sol ou encastrés
- Déconnexion mécanique des liaisons restantes (flexibles, supports, fixations murales ou sol)
- Protection du sol et des parois conservées pendant les manutentions

- Tri sélectif : métaux ferreux et non ferreux orientés vers filière recyclage, autres déchets en benne adaptée
- Evacuation en décharge agréée ou remise au maître d'œuvre selon instruction préalable (certains équipements pouvant être réemployés)
- Rebouchage sommaire des percements laissés apparents après dépose (chevilles, fixations, passages de tuyauteries bouchonnés)

Prestations non incluses :

- Déconnexions électriques, plomberie et gaz (lots 1 et 2)
- Reprise des réseaux de ventilation encastrés (lot 2)
- Reprise des revêtements muraux et sols après dépose (lot 3 et 4)

3.3.5. DÉPOSE DES REVÊTEMENTS MURAUX

Dépose de l'ensemble des revêtements muraux existants dans la zone cuisine, sur la totalité des parois, qu'elles soient conservées ou démolies, suivant plan d'implantation.

Les revêtements concernés sont principalement des faïences et carrelages muraux de cuisine professionnelle, ainsi que tout habillage ou panneau mural fixé en surface (panneaux inox, lambris PVC, etc.) présents sur les murs existants.

Mode d'exécution :

- Dépose mécanisée ou manuelle selon l'épaisseur et l'accroche du revêtement sur le support
- Piquage soigné du mortier de pose résiduel sur les parois conservées afin de préparer un support sain pour la remise en état ultérieure
- Protection des ouvertures, réseaux et équipements attenants lors des opérations de piquage
- Vérification de l'état du support après dépose et signalement au maître d'œuvre de toute dégradation ou anomalie constatée (faïençage, décollement d'enduit, humidité)
- Tri sélectif des déchets : carrelage et faïence en benne inertes, évacuation en décharge agréée à la charge du présent lot

Prestations incluses :

- Dépose sur l'intégralité des parois de la zone cuisine, y compris les murs non démolis
- Piquage et purge du mortier de pose
- Evacuation des gravats

Prestations non incluses :

- Reprise des enduits et ragréages muraux après dépose (lot 3)
- Pose des nouveaux revêtements muraux (lot 3)

3.4. RÉSERVATIONS

Création de l'ensemble des réservations nécessaires au passage des réseaux des lots 1 (électricité) et 2 (CVC/plomberie), en coordination préalable avec les entreprises concernées.

3.4.1. COORDINATION TECHNIQUE

Avant toute exécution, le titulaire du présent lot organisera une réunion de coordination avec les lots 1 et 2 pour arrêter définitivement les emplacements, dimensions et niveaux de chaque réservation. Un plan de synthèse des réservations sera établi et validé par le maitre d'œuvre avant exécution.

3.4.2. EXÉCUTION DES RÉSERVATIONS

Mode d'exécution :

- Percements et carottages dans tous types de parois (béton, maçonnerie, cloison légère) aux emplacements validés
- Dimensions adaptées aux fourreaux et aux prescriptions des lots concernés
- Exécution en dehors des heures d'activité de l'établissement si les nuisances sonores l'imposent

3.4.3. Fourreaux coupe-feu

Dans le cadre de l'exploitation ERP du bâtiment, toutes les réservations traversant des parois séparatives ou des planchers coupe-feu seront obligatoirement équipées de fourreaux de passage coupe-feu.

Prescriptions :

- Fourniture et pose par le présent lot
- Conformité au classement coupe-feu requis par le règlement ERP applicable (à préciser avec le bureau de contrôle)
- Calfeutrement coupe-feu des espaces annulaires, conforme aux prescriptions du fabricant et aux exigences de résistance au feu
- Fourniture des PV d'essais et fiches techniques au DOE

3.5. SIPHONS DE SOL - ZONE CUISINE ET LOCAL DÉCHET

Réalisation des réservations pour siphons de sol dans le cercle mixte et le local déchet, suivant plan d'implantation du lot 7.

3.5.1. RÉSERVATIONS

Réalisation de réservations pour accueillir des siphons de sols de diamètre 40cm minimum.

Dimensions en plan et profondeur à définir en coordination avec le lot 2, en fonction des siphons retenus

Fond de forme soigné, dressé et compacté

Parois verticales et stables

Préparation des arrivées et sorties de réseau EU/EV pour raccordement ultérieur par le lot 2

Prestations non incluses dans le présent lot :

- Fourniture et pose des siphons et grilles (lot 2)
- Raccordements hydrauliques EU/EV (lot 2)

3.6. OUVERTURE DE PAROIS - PASSE-PLAT DU SELF

Réalisation d'une ouverture dans la paroi existante au niveau du passe-plat du self, avec pose d'un linteau métallique (IPN) et reprises de maçonnerie.

3.6.1. ETUDE DE STRUCTURE

Missionner et rémunérer un Bureau d'Etudes Techniques (BET) structure pour le dimensionnement de l'IPN et la vérification de la stabilité de l'ouvrage

Transmettre les plans et coupes au BET pour étude

Obtenir le rapport de calcul et les plans d'exécution du BET avant démarrage

Fournir le rapport de calcul au maitre d'œuvre pour visa avant exécution

3.6.2. EXÉCUTION DE L'OUVERTURE

Mise en place préalable d'un étaiement provisoire adapté, selon les préconisations du BET

Découpe soignée de la paroi aux dimensions requises, à la scie ou par carottage selon le matériau

Fourniture et pose de l'IPN dimensionné par le BET, avec appuis suffisants de part et d'autre de l'ouverture

Protection de l'IPN contre la corrosion (primaire d'accrochage antirouille minimum)

3.6.3. REPRISES DE MAÇONNERIE ET FINITIONS

Reprises de maçonnerie sur les tableaux, piédroits et linteau pour obtenir des surfaces planes et régulières

Enduits de finition sur l'ensemble des surfaces impactées, prêts pour mise en peinture

Tolérance de planéité : 5 mm maximum sous règle de 2 m

Nettoyage complet de la zone après travaux

Prestations non incluses :

Peinture (lot 3)